



Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance des 15 et 16 décembre 2016

| | |
|---------------------------|---|
| Rapport N° | 16SP-3197 |
| Commission(s) | Commission Enseignement Supérieur et Recherche - 05/12/16 |
| Politique | Action économique / Recherche et Innovation Enseignement / Enseignement supérieur et Recherche |
| OBJET | [Grand EST] - Budget primitif 2017 - Enseignement Supérieur et Recherche |
| Montant | - € |
| Fonction Sous/fonction | 9 - Action économique; 2 - Enseignement; 92 - Action économique / Recherche et Innovation; 23 - Enseignement / Enseignement supérieur et Recherche |

1. Contexte

La Région a la volonté de développer et renforcer la compétitivité du territoire Grand Est. La qualité de la recherche et de l'offre d'enseignement supérieur en sont des déterminants clés. C'est pourquoi elle a fait le choix de s'investir de façon très **volontariste** sur ces deux champs, afin :

- que les laboratoires, écoles, universités **poursuivent leur chemin vers l'excellence** et ce quels que soient la discipline et le territoire concerné ;
- que l'activité de recherche et d'enseignement supérieur du Grand Est puisse être **valorisée** au mieux sur l'ensemble du territoire régional, notamment auprès des entreprises et des étudiants;
- qu'elle renoue avec son **attractivité** vis-à-vis des talents (chercheurs, étudiants,...).

Attractivité, partenariat, ambition, proximité sont les principes qui guident la refonte des politiques en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Ainsi, si l'année 2016 a été marquée par le respect des engagements pris par les précédents exécutifs, 2017 sera celle de la mise en œuvre de nouvelles politiques, caractérisées par :

- davantage d'attractivité, avec un dispositif dédié aux jeunes chercheurs de talent mais également avec le fond régional dédié à la recherche interlaboratoires visant à conforter nos domaines d'excellence ;
- davantage de partenariat avec le monde universitaire, avec les organismes de recherche, avec les Grandes Ecoles à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la recherche, d'un pacte Grandes Ecoles et de nouvelles modalités d'octroi des bourses doctorales impliquant les Ecoles Doctorales ;
- davantage d'ambition, avec l'inscription de la totalité des engagements des CPER dès 2017 au service de projets structurants d'équipement de recherche ainsi que la création d'un fonds régional dédié à la recherche participative entre laboratoires à l'échelle du Grand Est pour conforter nos domaines d'excellence ;
- davantage de proximité, avec des engagements spécifiques vis-à-vis d'écoles dont le développement est fondamental pour le territoire et qui n'ont pas encore trouvé leur modèle économique ou qui rencontrent des situations conjoncturelles délicates.

Ces politiques s'appuieront sur plusieurs dispositifs qui seront soumis de façon détaillée au 1^{er} trimestre 2017 aux instances régionales et qui renouvelleront nos politiques en la matière. Leur définition s'attachera à prendre en compte les enjeux ci-dessous :

- la reconnaissance de l'excellence de la recherche académique ;
- la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur sur tout notre territoire ;
- l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs ;
- l'attractivité et le rayonnement de notre territoire.

En matière de recherche, le BP 2017 se propose d'inscrire **21,6M€ d'AP et 11,3M€ de CPi ainsi que 11,7M€ d'AE et 14,2M€ de CPf.**

En matière d'enseignement supérieur le BP 2017, se propose d'inscrire **83M€ d'AP et 32M€ de CPi ainsi que 5,6M€ d'AE et 4,8M€ de CPf.**

2. La Recherche

2.1. Une nouvelle gouvernance des politiques de la recherche

Les Régions, sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre des politiques de recherche. La légitimité de leur intervention est aujourd'hui largement reconnue.

La Région souhaite organiser une **gouvernance partagée** pour l'ensemble du territoire. L'objectif est de définir, en partenariat avec l'Etat, des objectifs partagés par les universités et établissements publics à caractère scientifique et technique pour faire du Grand Est un **territoire d'excellence en recherche**, au cœur de l'Europe, en proximité immédiate de régions très dynamiques, comme l'Île de France, le Bade-Wurtemberg, le Luxembourg ou la Suisse dans ces domaines.

Cette gouvernance **partagée Etat/Région** a vocation à mettre en œuvre des actions communes en direction des **5 universités, du CNRS, de l'INRIA, de l'INSERM et de l'INRA** présents dans le Grand Est. Ces actions doivent contribuer à la construction d'une **identité commune en recherche**, en s'appuyant sur les forces de chacun et une plus grande transversalité.

Les outils que la Région entend harmoniser sur les trois territoires seront présentés dans ce cadre de même que les projets de recherche multi sites. L'idée n'est pas de faire de ces établissements des concurrents mais des acteurs complémentaires. Cette gouvernance a vocation à s'élargir rapidement aux autres collectivités locales finançant de façon importante la recherche, à savoir les agglomérations, notamment celles de Nancy, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Strasbourg et Troyes.

2.2. Le soutien aux laboratoires de recherche par l'accompagnement financier des doctorants et jeunes chercheurs

Un nouveau dispositif unifié de soutien aux doctorants

Chacune des 3 Régions - Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine - avait développé des politiques actives en matière de recherche, **notamment par le biais de dispositifs de soutien à la réalisation de projets doctoraux permettant de développer la capacité de recherche des établissements.**

Si le financement de doctorants était possible sur chacun des trois territoires, la nature et les modalités de mise en œuvre étaient différentes :

- en Alsace, un dispositif de soutien spécifique permettait de financer les projets doctoraux proposés et sélectionnés par les unités de recherche en lien avec les thématiques définies dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) ou relevant de priorités régionales ;
- en Lorraine, le « Contrat d'Objectifs avec les Etablissements (COE) » prévoyait la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux jeunes chercheurs proposés par les établissements en lien avec les thématiques définies dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente ou relevant de priorités régionales ;
- en Champagne-Ardenne, plusieurs dispositifs permettaient de financer les coûts de doctorants, mais uniquement dans le cadre de projets de recherche. Le principal dispositif, en nombre et volume budgétaire, étant le dispositif « Essaimage », qui faisait l'objet d'un appel à projet annuel. Contrairement aux dispositifs alsacien et lorrain ciblés sur le financement des projets doctoraux, les dispositifs champardennais prévoyaient également la possibilité de financer des coûts de fonctionnement au-delà des salaires et la possibilité d'un cofinancement par les fonds européens (programme FEDER) dès lors qu'ils étaient compatibles avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).

Le nombre de doctorant soutenus au travers de ces dispositifs en 2016 était de 83 selon la ventilation suivante :

- 34 en Alsace
- 30 en Lorraine
- 19 en Champagne-Ardenne

Le nouveau dispositif, unifié à l'échelle de la Région Grand Est, de soutien aux projets doctoraux devra permettre aux unités de recherche d'encadrer des projets doctoraux visant à :

- **produire des savoirs et des connaissances** favorisant une meilleure compréhension des phénomènes et une connaissance approfondie du monde ;

- **dynamiser le transfert** des résultats vers le secteur économique ;

- **former et professionnaliser des doctorants** dans une perspective d'insertion professionnelle rapide, soit au sein d'entreprises, de préférence locales, soit via la création de startup innovantes ;

- **attirer des jeunes talents** afin de renforcer les équipes de recherche.

Les projets doctoraux mis en œuvre à compter de l'année N seront sélectionnés à l'issue d'un processus engagé dans le cadre d'un **appel à projets initié par la Région** fin de l'année N-2 ou début de l'année N-1.

Les projets pourront porter sur des sujets relevant de recherche fondamentale ou de recherche appliquée pourvu qu'ils soient en lien avec les **thématiques des Stratégies de Spécialisation Intelligente (S3) ou d'autres priorités/thématiques régionales définies dans l'appel à projet. Le soutien portera sur le financement des coûts salariaux des 3 premières années de doctorat**

L'information sera **diffusée aux organismes de recherche du territoire via, sauf exception, les écoles doctorales (ED), en adéquation avec les missions qui leur sont règlementairement dévolues**. Le prisme des écoles doctorales garantira une diffusion quasi-exhaustive de l'information auprès des bénéficiaires potentiels. L'implication des écoles doctorales interviendra aussi de manière généralisée dans le processus de sélection des dossiers à retourner à la Région. Cette intervention est en effet cohérente au regard des missions qui leur sont conférées règlementairement. De plus, le fait de passer par ces écoles dans le cadre du dispositif permet de conforter leur rôle au sein des établissements.

Sur le territoire alsacien, « le collège doctoral de site » centralisera les demandes pour le compte **des 10 écoles doctorales du territoire. Le territoire lorrain compte 8 écoles doctorales et le territoire champardennais 3 écoles doctorales, qui seront également amenées à prendre en charge la mise en œuvre du nouveau dispositif.**

Toutes les unités de recherche labellisées, quel que soit leur statut (EA, UMR, ..), sont rattachées à une école doctorale. Il existe cependant quelques exceptions qui portent des projets de recherche, comme l'école de commerce NEOMA Business School à Reims, les écoles d'architecture de Nancy et Strasbourg, l'université Georgia Tech à Metz, les écoles d'art de Strasbourg, Nancy, Troyes ou Chaumont). Pour celles-ci, une information sera transmise avec une évaluation de leurs projets dans le même cadre que ceux présentés/sélectionnés par les universités et établissements.

Dans le cadre de ce processus, les écoles doctorales seront chargées notamment de **collecter les projets doctoraux** proposés par les unités de recherche, de **procéder à une pré-sélection des demandes** sur le fondement de critères liés à la qualité des projets tant sur le plan scientifique que sur le plan de la qualité de l'accompagnement, et de transmettre les dossiers ainsi présélectionnés à la Région.

Les demandes transmises feront ensuite l'objet d'une évaluation produite par des experts scientifiques et des représentants de l'écosystème de la recherche et de l'innovation situés hors du territoire de la région Grand Est, de manière à limiter dans la mesure du possible les éventuels conflits d'intérêt. Ces évaluations porteront à la fois sur **la dimension académique et socio-économique des projets.**

Concomitamment, le cas échéant, un avis technique des directions opérationnelles concernées de la Région sera également sollicité dans la mesure où le sujet s'inscrit dans une thématique relevant de leur champ de compétences (économie, culture, aménagement, ...).

A l'issue du processus, la synthèse des évaluations de l'intégralité des dossiers sera soumise aux élus pour décision, sur le fondement d'une proposition de liste principale et complémentaire établie par les services techniques.

Ce dispositif devrait aussi permettre d'attirer et de soutenir les jeunes talents les plus prometteurs, chercheurs en devenir de très haut niveau. A cette fin un « **bonus excellence** » **pourra être attribué pour le financement de 5 projets doctoraux** maximum par campagne de financement dans le cadre d'une enveloppe dédiée comprise dans la dotation globale régionale. La part non affectée sera utilisée pour le financement de projets doctoraux issus d'une liste complémentaire.

Le montant des engagements proposés dans le cadre du BP 2017 à savoir 4,5 M€, permettrait de soutenir 80 doctorants durant une période de trois ans.

Un nouveau dispositif de soutien aux jeunes chercheurs et chercheurs de très haut niveau.

Le financement de post-doctorants était possible en Lorraine et Champagne-Ardenne selon des modalités différentes :

- en Lorraine, le « Contrat d'Objectifs avec les Etablissements (COE) » prévoyait la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux post-doctorants proposés par les établissements, sur des sujets en lien avec les thématiques définies dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente ou relevant de priorités régionales ;
- en Champagne Ardenne, la logique qui sous-tendait le financement des post-doctorants était la même que celle pour les contrats doctoraux précitée ;
- en Alsace, il n'existait plus de dispositif de soutien spécifique aux post-doctorants. Ceux-ci pouvaient toutefois être soutenus au travers de projets collaboratifs de recherche associant les entreprises et les laboratoires.

Environ 45 post-doctorants ont ainsi été soutenus au travers des dispositifs en vigueur en Lorraine et Champagne-Ardenne pour près de 1 M€.

Le nouveau dispositif à l'échelle de la Région Grand Est se propose à la fois :

- **de soutenir et favoriser l'insertion professionnelle de jeunes chercheurs dans des secteurs considérés comme prioritaires** par la Région ;
- **d'attirer les chercheurs de très haut niveau/ à haut potentiel.** Une enveloppe issue de la dotation globale régionale sera prévue à cet effet pour le financement des coûts salariaux de chercheurs reconnus souhaitant intégrer une équipe du Grand Est.

Les bénéficiaires potentiels sont donc les jeunes chercheurs, français ou étrangers, disposant d'une courte expérience professionnelle mais aussi des chercheurs de très haut niveau qui pourront être soutenus à des niveaux supérieurs.

Les dossiers seront sélectionnés à l'issue d'un processus engagé dans le cadre d'un **appel à projets initié par les services de la Région** en début d'année N-2 (excepté pour l'année 2017).

L'information sera **diffusée aux organismes de recherche du territoire** via les vice-présidents recherche et formation doctorale des Universités qui la relaient auprès des unités de recherche et aux EPST. Dans le cadre de ce dispositif, les écoles doctorales ne seront pas sollicitées directement dans la mesure où ceci ne correspond pas à ces missions.

Le processus de sélection s'organisera par un premier tri des dossiers par les établissements puis par une sélection par la Région.

Le montant des engagements proposés dans le cadre du BP 2017, à savoir 1,8 M€ incluant une enveloppe dédiée aux chercheurs de très haut niveau, permettrait de soutenir chaque année environ 60 jeunes chercheurs pour une année.

2.3. Le soutien aux colloques et aux manifestations

Chacune des 3 Régions avait développé des politiques actives de soutien à des colloques et manifestations dans l'objectif de favoriser les échanges scientifiques entre chercheurs régionaux, nationaux et internationaux, les collaborations scientifiques et de promouvoir les disciplines d'excellence.

Le nouveau dispositif à l'échelle du Grand Est reposera sur une volonté de **concentrer davantage les interventions régionales sur des manifestations d'envergure** par leur nombre de participants, leur notoriété nationale, européenne ou internationale qui concourent au rapprochement entre les milieux académiques et socio-économiques, qui valorisent des domaines de recherche d'excellence du Grand Est ou répondent à des enjeux économiques et sociétaux.

Ces manifestations pourront donc poursuivre l'un des objectifs suivants:

- favoriser les projets et les collaborations entre scientifiques / experts / entreprises portant sur des thématiques identifiées comme stratégiques pour leur capacité à générer potentiellement des innovations ;
- répondre à des enjeux/défis économiques et sociétaux (tels que le vieillissement de la population, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables...) ;
- promouvoir les domaines de recherche d'excellences régionaux.

Les bénéficiaires potentiels de ce dispositif seront les organismes de recherche quel que soit leur statut, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que d'autres structures organisatrices implantées dans le Grand Est, telles que les associations constituées sous forme de « sociétés savantes ».

Les manifestations soutenues seront sélectionnées sur la base de deux appels à projets, l'un initié par les universités et les établissements à caractère scientifique et technique, et le second par la Région.

Dans le souci de focaliser les interventions régionales sur des manifestations d'ampleur en termes d'audience, de rayonnement et de coûts, des seuils minimaux seront requis pour ces

paramètres (notamment une audience minimum prévisionnelle de 100 personnes, la présence d'intervenants extérieurs et un coût minimum de 15 K€).

Par ailleurs, des manifestation/événements, initiés par la Région ou d'autres opérateurs, qui se caractérisent par leur ampleur exceptionnelle (au regard de leur rayonnement, budget, audience...) pourront faire l'objet, à titre exceptionnel, d'une proposition de soutien, le plus souvent, dans un cadre pluriannuel. Ces manifestations de grande envergure sont anticipées en général plus d'un an à l'avance.

Le montant des engagements proposés dans le cadre du BP 2017 est de 415 K€ d'AE pour les nouveaux dossiers 2017.

2.4. Conforter les domaines d'excellence

Avec près de 7 500 enseignants et enseignants-chercheurs au sein des 5 universités du Grand Est, qui travaillent dans quelques 180 laboratoires, et près de 5 000 chercheurs dans le secteur privé, la Région Grand Est se classe au 5ème rang des régions françaises en nombre de chercheurs. Si l'Université de Strasbourg fait figure de «leader» au sein de la région (1ère université française en dehors de la région parisienne au classement de Shanghai et 4 prix Nobel en activité en chimie et médecine), la recherche publique régionale se distingue dans un grand nombre de domaines :

- la recherche médicale, avec de nombreuses disciplines (génétique, biologie cellulaire et moléculaire, neurosciences, cancérologie, en imagerie...) et une structuration des acteurs (pôles de compétitivité, Canceropôle Grand Est, Campus Next Med/IHU de Strasbourg, Hôpital Virtuel de Nancy, plateforme IBISA) ;
- les matériaux et nano matériaux et un fort savoir-faire du territoire qui, au-delà de la recherche, intègre des dynamiques d'innovation et de développement économique (Pôle Matériaux, IRT M2P, Carnot MICA/FrMNA,...).

A cela s'ajoutent les thématiques dans les sciences du numérique, avec la présence de l'Inria à Nancy et de multiples laboratoires de recherche notamment dans la gestion des données répartis à Strasbourg, Reims et Nancy, ou dans la valorisation des agro-ressources sur le territoire champardennais, avec le Centre Européen en Biotechnologies et en Bioéconomie (CEBB) à Pomacle-Bazancourt.

Preuve de cette excellence de la recherche régionale, les remarquables résultats du PIA :

1 Initiative d'excellence (IDEX) à Strasbourg, reconduite lors de l'évaluation cette année,
1 I-site à Nancy (lancement officiel le 29/9/2016), 25 laboratoires d'excellence et 38 équipements d'excellence sur l'ensemble du nouveau territoire, plaçant ainsi la Région au 5^{ème} rang des bénéficiaires du PIA.

Pour consolider ce tissu académique, la Région propose de mettre en œuvre un fonds régional de recherche coopérative, invitant les laboratoires de la région à travailler ensemble sur des thématiques dont on sait qu'elles sont des forces mais qui pourraient être confortées et rayonner par un tel travail partenarial. Les thématiques doivent encore être identifiées afin de retenir les thématiques d'excellence ou celles qui ont vocation à le devenir.

Il est donc proposé de créer en 2017 un « **Fonds régional de coopération pour la recherche** » permettant de financer de nouveaux programmes de recherche fondamentale ou appliquée impliquant des unités de recherche d'au moins 2 territoires de la Région Grand Est

ou des équipements de pointe structurants pour l'ensemble du territoire. Seront privilégiés les projets/équipements dont l'assiette financière est significative.

Ces projets/équipements devront s'inscrire dans les thématiques d'excellence déjà identifiées sur le territoire mais pourront également porter sur des thématiques « émergentes » fédératrices couvrant l'ensemble des domaines de la recherche et susceptibles de générer des innovations.

Les projets proposés devront refléter les ambitions des acteurs scientifiques de la région, et leur volonté de créer de nouvelles synergies entre les disciplines. Les projets pluridisciplinaires à l'interface entre différents domaines sont donc encouragés.

La nature structurante des équipements qui seront proposés à un financement sera mesurée au regard de son ouverture aux industriels, à la communauté scientifique mais aussi de la cartographie en cours d'élaboration des grands équipements du territoire qui constituera un élément d'appréciation de la pertinence de la demande (équipement nouveau inexistant sur le territoire/mutualisation et complémentarité avec des équipements identiques ou de même nature existants).

Ce fonds **devra s'élever à 4,6M€ pour le financement de projets pluriannuels** avec une part majoritaire pour des investissements (de l'ordre de 65%). Ce fonds sera notamment alimenté par les dispositifs des territoires lorrains, alsacien et champardennais qui étaient mobilisés pour des projets hors CPER, tels que Soutiens aux projets de recherche Hors CPER en Lorraine, Dispositifs Excellence et Emergence en Champagne Ardennes, Dispositif FRMNA en Alsace qui seront donc clos à compter de 2017.

2.5. La poursuite des engagements du CPER en matière de recherche

a) Le soutien aux grands équipements de recherche

Les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) élaborés à l'échelle des trois anciens périmètres régionaux Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine couvrant la période 2015-2020 associent l'État, les Régions et les collectivités infrarégionales autour de projets ayant vocation à exercer un effet de levier sur l'investissement local. L'apport des collectivités est complété par celui des fonds européens structurels d'investissement. Ces apports sont répartis en sept volets thématiques dont un consacré à l'enseignement supérieur et la recherche.

La « revoyure » des contrats de plan État-Région qui associe largement les métropoles et les autres collectivités était initialement prévue pour fin 2016. Elle a été avancée permettant ainsi aux nouveaux exécutifs régionaux de tenir compte à la fois du périmètre des nouvelles Régions et des compétences accrues prévues par la loi NOTRe. L'avenant issu de cette procédure a pour vocation de rehausser encore l'ambition de programmes de travaux, de prendre en compte les priorités nouvelles de la Région et de permettre une adaptation aux évolutions intervenues en matière de programmation depuis la signature des trois Contrats de Plan.

Pour autant les volets recherche des CPER n'ont pas été affectés par cet avenant, les montants initiaux des engagements régionaux sont demeurés identiques :

- Alsace : 4,853 M€
- Champagne Ardenne : 14,5 M€
- Lorraine : 14,83 M€

Les contrats de plan Etat-Région de la période 2015-2020 de chacune des anciennes Régions demeureront, au côté du nouveau fonds régional de recherche coopérative, l'outil principal de financement des grands équipements de recherche.

Concernant le CPER alsacien, 10 projets d'équipement et 2 projets d'équipement de CRITT ont été clairement identifiés avec les montants correspondants, représentant un engagement total pour la Région de 4,853 M€. Près de 80% de ce montant a d'ores et déjà été engagé pour le financement total ou partiel dossiers. L'ensemble des engagements pour ces projets pluriannuels avaient été planifiés et prévus entre la Région, l'Etat et les autres collectivités participantes, dès le début du CPER, sur la période 2015/2020. Le reliquat à savoir **près d'1M € d'AP** est inscrit au BP 2017.

Le CPER de Champagne Ardenne prévoit 9 méta-projets alimentés jusqu'à présent par les dossiers retenus dans le cadre de la plupart des dispositifs de soutien à la recherche, dont celui dédié au financement de grands équipements de recherche. C'est pourquoi, aucun porteur unique par méta-projet n'est identifié et les enveloppes ne sont pas réparties a priori. Fin 2016, près de 38% de la dotation régionale du CPER a été engagée, **9M€** devaient encore être engagés.

Cependant, à l'image de ce qui a été fait pour le territoire lorrain courant 2016, et tout en conservant le même niveau d'engagement budgétaire sur le territoire, il sera proposé à l'ensemble des acteurs porteurs de projets CPER et aux différents établissements de la recherche du territoire de faire évoluer les modalités de mise en œuvre du CPER Recherche. Ainsi, il sera prévu de définir pour chacun des méta-projets, un porteur unique chargé de coordonner les sous-projets ; il sera le contact avec les financeurs et sera en capacité de présenter un programme pluriannuel d'investissement à retenir dans le méta-projet dont il a la responsabilité. L'objectif est donc de définir en 2017 et pour la période 2017/2020, les grands projets d'équipement structurants rattachés à chaque méta-projet, qui devront être engagés pour la fin du CPER sur la base de programmes pluriannuels de soutien.

Le CPER Lorrain prévoit 10 projets ventilé sur 5 programmes. L'enveloppe régionale de 14,8 M€ a été répartie entre les différents projets et l'engagement a été pris de maintenir ce niveau d'intervention régionale. La convention d'application du CPER prévoyait le lancement d'un appel à projets annuel puis une expertise externe des projets avant consultation du conseil d'orientation et de suivi (COS) pour avis sur les phases annuelles des projets CPER retenus. Dans ce cadre, 2,28 M€ ont été engagés en 2015 et 2,66 M€ en 2016 à l'issue du COS qui s'est déroulé en septembre 2016, soit 33 % engagés. **9,9M€** devaient encore être engagés.

La dernière réunion du COS en septembre 2016 a été l'occasion d'annoncer la vision partagée de la Région et de l'Etat, conforme à l'esprit du CPER, de ne financer pour la période qui reste à couvrir (2017-2020) que des équipements structurants dans une logique pluriannuelle. C'est pourquoi, il est demandé à chaque responsable de projets de présenter l'année prochaine un programme pluriannuel qui sera soumis à décision dans sa globalité.

Cette situation, particulière visant à finaliser l'ensemble des engagements au titre des CPER, se traduit par l'inscription au BP **19,8M€ d'AP**.

b) Le soutien à l'immobilier dédié à la recherche dans le cadre des CPER

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région Grand Est, au titre de la recherche, représente en 2017 un volume de crédits de paiement d'investissement (CPI) de **3 305 000 €**, principalement mobilisé par deux projets sous maîtrise d'ouvrage régionale :

- réalisation du projet FEERIX (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche-développement) en extension des locaux du CRT Aériel à Illkirch-Graffenstaden, pour un montant prévisionnel d'opération de 3,5 M€. Suite au choix du maître d'œuvre réalisé au 2ème semestre 2016, l'année 2017 sera consacrée aux études de conception et au lancement de la phase de travaux ;
- création d'un lieu d'accueil du public pour la Nef des sciences, à Mulhouse, pour un montant prévisionnel d'opération de 0,90 M€. Le lancement des travaux est envisagé à l'été 2017.

La Région Grand Est participe également au cofinancement de projets de grande envergure dans le domaine de la recherche :

- construction du Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS) pour une livraison prévue au dernier trimestre 2017 - subvention globale en faveur de l'Université de Strasbourg à hauteur de 4,24 M€ ;
- extension du laboratoire de l'Institut de Sciences et d'Ingénierie Supramoléculaire (ISIS) à Strasbourg, hébergeant les équipes des deux scientifiques nobélisés Jean-Marie Lehn et Jean-Pierre Sauvage. La phase travaux doit débuter début 2017 avec une livraison attendue à l'été 2018, avec une subvention globale en faveur de l'Université de Strasbourg à hauteur de 1,0 M€ ;
- période de parfait achèvement concernant la construction de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) livré au second semestre 2016 - subvention globale en faveur de l'IHU à hauteur de 10,0 M€.
- l'Institut de Génétique Médicale à Strasbourg (0,55 M€) pour une livraison du bâtiment en 2017 ;
- le projet Phénotis à Colmar, consistant en la déconstruction/reconstruction des serres (0,375 M€) en phase travaux en 2017 ;
- l'aménagement de l'institut de physique biologique du laboratoire I-Cube pour le projet I2MT (0,25 M€) pour lequel les travaux démarreront en 2017 ;
- le projet PRINCE de réhabilitation de l'animalerie du site de Hautepierre à Strasbourg (0,535 M€) qui débutera en 2017.

Remarque : bien que totalement dédiées à la recherche, les quatre dernières opérations ont été inscrites comptablement au titre de l'enseignement supérieur, et leurs données sont incluses dans les données chiffrées de l'enseignement supérieur.

Un autre équipement est dans la même situation en Champagne Ardenne : Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie à Pomacle (8,2 M€ sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est) – parachèvement de l'opération ;

2.6. L'abondement aux fonds de maturation destiné à la valorisation de la recherche dans les entreprises du Grand Est

Dans la chaîne de l'innovation, la maturation des travaux de recherche est bien souvent la 1^{ère} étape avant de passer à une valorisation sur le territoire en projet de développement économique.

Depuis à la mise en place de la région Grand Est, le territoire compte 3 SATT : la SATT Conectus Alsace (création au 1er janvier 2012) pour les établissements du territoire alsacien, la SATT Grand Est (création au 28/11/2013) pour les établissements du territoire lorrain ainsi que pour l'Université Technologique de Troyes, et la SATT Nord (création 26 juillet 2012) pour l'Université Reims Champagne Ardenne et les EPST du territoire champ ardennais.

La Région est membre du Conseil d'administration de la SATT Conectus, sans participation au capital pour autant. Pour les autres SATT, elle est invitée au CA.

Depuis 2014, un fonds de maturation régional est géré par la SATT Conectus et spécialement dédié à l'intégration dans des PME/ETI de travaux de recherche menés sur le territoire via des processus de co-conception. Depuis la mise en place du fonds en 2014, 2 projets ont ainsi bénéficié de crédits régionaux à hauteur de 200 k€ dans les champs de l'imagerie 3 D, dans le domaine électrique et de la chimie fluorescente. De même pour la Lorraine, des projets en pré-maturation avaient été soutenus dans un cadre équivalent.

Dans le cadre du nouveau territoire, il est proposé que les 3 SATT puissent bénéficier chacune d'un fonds régional ayant les mêmes objectifs de co-construction avec des PME-ETI liés à leur territoire d'action et qui seraient dans des domaines de spécialisation définis dans le cadre des S3. Ce soutien viserait à favoriser le développement économique par la recherche

Par ailleurs, le travail de cartographie des équipements et plateformes déjà engagé par la SATT Conectus pourra être complété à l'échelle Grand Est en lien avec les deux autres SATT.

Une **AP de 500 000€** est ainsi inscrite au BP 2017 dans cet objectif.

2.7. La coordination de la culture scientifique, technique et industrielle

Depuis la loi Enseignement supérieur et Recherche du 22 juillet 2013, le Conseil Régional a dans ses missions la coordination de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) sur son territoire et la participation au financement des actions.

Dans une région comme le Grand Est, marquée par l'industrie et où le potentiel scientifique est reconnu internationalement, la culture scientifique s'avère être tout à la fois une **invitation à la découverte et à l'échange, un instrument de développement des territoires, un élément fédérateur et structurant à l'échelle régionale.**

Dans une société de la connaissance en mutation, où la population exprime de plus en plus de réserves quant aux évolutions scientifiques et techniques, la culture scientifique technique et industrielle doit permettre à tous les citoyens et futurs citoyens de disposer d'une **information fiable, objective, quant aux évolutions scientifiques, techniques et à leurs conséquences potentiels sur l'Homme, la société, l'environnement.** En complément de ce partage de l'information, la compréhension des mécanismes de production des savoirs et des processus innovants doit permettre à chacun de se forger un avis éclairé sur ces évolutions voire, le cas échéant, de participer à cette création de richesse. Cette démarche d'échange et de

partage doit se comprendre dans son acceptation la plus large en terme de public et implique donc une diffusion la plus large possible y compris vers les publics éloignés socialement ou géographiquement.

La coordination des actions de CSTI par la Région Grand Est passera par une harmonisation des dispositifs des trois territoires et la mise en place d'un mode de fonctionnement privilégiant le professionnalisme, la qualité des intervenants et leur capacité à travailler ensemble et à proposer des démarches structurantes et innovantes. Labellisation des acteurs et appel à projets structurants dédié à ces structures labellisées et conventionnements pluriannuels seront des éléments clés de la politique régionale de CSTI.

A ces démarches territoriales, la Région ajoutera une stratégie de déploiement numérique de la CSTI qu'elle construira avec l'ensemble des parties prenantes de la CSTI. Cette stratégie pourra s'appuyer sur le site Eureka du territoire lorrain qui a vocation à évoluer.

Pour mener à bien ces différentes actions **120 000€ d'AP et près d'1M€ d'AE** sont prévues au budget 2017.

3. L'enseignement supérieur

3.1.La poursuite des engagements contractuels en matière d'immobilier dédié à l'enseignement supérieur

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région Grand Est, au titre du domaine de l'Enseignement Supérieur, représente en 2017 :

- un volume d'**Autorisations de Programme (AP)** de **78,4 M€** majoritairement à affecter aux opérations du CPER 2015-2020 ;
- un volume de **crédits de paiement d'investissement (CPI)** de **28,7 M€**.

Avec une montée en puissance de près de 25% par rapport à 2016, ces investissements d'avenir sont motivés par le haut rendement socio-économique des projets, et visent un soutien fort aux activités productrices de richesse ou d'attractivité pour les territoires qui en bénéficient. La Région Grand Est intervient via un fonds de concours sous forme de versement de subvention pour la plupart des opérations, et assure par ailleurs en 2017 la maîtrise d'ouvrage de dix opérations dans ce domaine.

Les différentes opérations soutenues par la Région Grand Est se déclinent en quatre dispositifs : CPER 2007 – 2014 ; CPER 2015 – 2020 ; plans Campus ; hors contrat.

Pour l'année 2016 il mérite d'être souligné l'impact de la « revoyure » CPER sur l'URCA. Le CPER initial prévoyait au titre des opérations immobilières de l'URCA un montant global de 94,7M€ dont une participation régionale de 47,9M€. Il y avait 8 projets dont 7 à Reims, 1 à Nogent.

L'avenant au CPER prévoit dorénavant, suite aux difficultés de l'URCA de cofinancer les opérations, un ensemble de 7 opérations, dont 6 pour les campus rémois et 1 conservée en l'état à Nogent. Le montant de ces opérations est ramené à 80M€, dont 78,2M€ sur Reims (Campus 3.0), avec une participation régionale totale maintenue à 47,9M€, dont 47,2M€ pour les 6 opérations à réaliser sur les deux sites rémois de l'université. De plus, la Région porte

l'intégralité du dossier URCA en maîtrise d'ouvrage, donc préfinancera les 78,2M€ de ce projet "Campus 3.0" avant recettes de cofinancement. On avance tous les fonds.

a) Au titre du CPER 2007-2014

- construction d'une bibliothèque centrale au « Learning Center » à Mulhouse (subvention régionale de 2,8965 M€) – travaux en cours ;
- 3^{ème} extension de l'Université de Technologie de Troyes (subvention régionale de 5,22 M€) – achèvement d'opération ;
- projet de bâtiment mutualisé de l'UFR de droit-sciences économiques de Reims (subvention régionale de 7,32 M€) – achèvement d'opération ;
- phase de parfait achèvement de l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société à Metz (subvention régionale de 2,71 M€) – bénéficie également d'une subvention régionale de 4,24 M€ au titre du plan campus ;
- poursuite des travaux pour ARTEM-ICN à Nancy (subvention régionale de 12,065 M€).

b) Au titre du CPER 2015-2020

• Opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est, avec indication des montants d'opérations et de l'avancement prévisionnels en 2017 :

- reconstruction du hall de génie civil et réhabilitation énergétique de l'IUT Robert Schuman à Illkirch Graffenstaden (14,0M€) - phase d'études ;
- restructuration à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) à Colmar (1,2 M€) – études puis travaux ;
- extension de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) à Strasbourg – quartier de la Meinau (6,0 M€) – lancement des études ;
- 6 projets sur les deux campus de l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour 78,2 M€:
- construction du siège et des services centraux de l'URCA (10,9 M€) – études ;
- pôle santé odontologie (11,3 M€) – études ;
- pôle agro-ressources bio-économie (20,0 M€) – programme et début d'études ;
- pôle ingénierie (5,0 M€) - programme et début d'études ;
- STAPS (16,0 M€) - programme et début d'études ;
- nouveau bâtiment mutualisé (15,0 M€) - programme;

• **Opérations subventionnées par la Région Grand Est :**

- démolition du bâtiment FST4 et réhabilitation du bâtiment Maths à Mulhouse (0,75 M€) – travaux ;
- restructuration du bâtiment de Génie Biologique de l'IUT de Colmar (0,625 M€) – travaux ;
- 3^{ème} extension du pôle technologique de Nogent (0,7 M€) – solde d'opération ;
- aménagement du site du campus Moulin Le Blanc à Charleville Mézières (3,0 M€) – études ;
- aménagements extérieurs du campus d'Illkirch-Graffenstaden (0,1 M€) – lancement ;
- aménagements extérieurs du campus de Colmar (0,125 M€) – lancement ;

c) Au titre des Plans Campus

- restructuration avec extension des locaux de l'Ecole de Management de Strasbourg au sein du Pôle Européen de Gestion et d'Economie (21,0 M€) – achèvement des travaux de la première tranche, et lancement de la seconde tranche sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est ;
- construction du « Studium (learning center) » à Strasbourg (subvention régionale : 1,5 M€) – fin des études et début des travaux ;
- restructuration avec extension de l'école d'ingénieurs INSA à Strasbourg (subvention régionale : 7,0 M€) ;
- phase de parfait achèvement de l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société à Metz (subvention régionale de 4,24 M€) – bénéficie également d'une subvention régionale de 2,71 M€ au titre du CPER 2007-2014 ;
- volet biologie-santé de l'Université de Lorraine à Nancy (12,52 M€) – travaux ;
- volet gestion-management de l'Université de Lorraine à Nancy (2,33 M€) – travaux ;

d) Au titre des opérations hors contrat

- renforcement et remise en route du chantier du Pôle d'Administration Publique de Strasbourg – Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle (5,105 M€) – travaux ;
- installation de Sciences Po à Reims (21,7 M€) – 4^{ème} et dernière phase ;
- extension de l'Ecole Supérieure de Commerce de Troyes (4,0 M€) ;
- installation de l'annexe troyenne de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (3,7 M€) – études ;
- installation de l'annexe troyenne de l'Ecole Supérieure de Commerce (3,0 M€) – études ;

- maison de l'étudiant / IUT / centre de formation de la CCI, sur le campus de Charleville-Mézières (0,4 M€) ;

3.2. Des écoles en évolution à accompagner dans leur progression vers un nouveau modèle économique

La Région a toujours soutenu les écoles pour leur permettre de s'implanter dans le Grand Est ou de se développer.

Ainsi, sur le territoire alsacien, la Région a financé les deux écoles suivantes :

- l'ECAM Strasbourg Europe (école catholique des arts et métiers, formant des ingénieurs) pour son implantation à Strasbourg à hauteur de 8,15 M€ (5,15M€ pour le bâtiment et les équipements, 3 M€ en fonctionnement (2011 à 2015). A cela s'est ajoutée, pour tenir compte des modifications du financement de l'Etat, une avance remboursable de 400 K€ engagée en 2015 pour lui permettre de consolider son modèle économique ;
- l'Ecole de Management de Strasbourg (EMS) pour son développement avec 1,06 M€ en fonctionnement sur la période 2010- 2014, ainsi que la Maitrise d'Ouvrage du bâtiment et une contribution régionale au bâtiment à hauteur de 7 M€.

Sur le territoire lorrain (en plus des soutiens à venir en 2017 pour certaines écoles) :

- l'ICN avec un soutien au plan de développement de 2011 à 2015 à hauteur de 375 K€ par an soit 1,875 M€ ;
- Science Po Nancy avec un soutien au fonctionnement sur les 10 premières années à hauteur de 3,5 M€ (l'école est installée depuis 2000) ainsi qu'une subvention d'investissement en deux phases de 357 K€ pour des travaux concernant la bibliothèque (2010) et la mise aux normes (2013). A cela, s'est ajouté un engagement à hauteur de 500 K€ par an sur 6 ans à compter de 2015 pour le soutien en fonctionnement soit 3 M€ au total.

Sur le territoire champardennais (en plus des soutiens à venir en 2017 pour certaines écoles) :

- l'ESC Troyes et son projet d'extension de l'école : l'opération était sous maîtrise d'ouvrage du Grand Troyes et représentait un engagement de 27,3 M€ HT supporté par la CCI de Troyes et de l'Aube, le Département de l'Aube, la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes et la Région, qui avait inscrit un soutien de 4 M€ en 2012, avec un versement sur 4 ans ;
- Ecole polytechnique féminine (devenu EPF) avec un soutien sur l'immobilier à hauteur de 3M € sur un coût total de 9M€ ;
- Science Po Reims avec un soutien sur l'immobilier (pour un programme global d'aménagement 2010/2016 de 76 M€) pour un montant de 21 M€ et un engagement à accompagner le fonctionnement sur 20 ans à hauteur de 600K€ par an soit 12 M€ .

Par ailleurs, quatre écoles sont aujourd'hui dans des situations de transition. La Région Grand Est les accompagnera de manière transitoire afin de leur permettre de se développer et de contribuer pleinement au dynamisme du territoire. Pour ces quatre écoles 4,1 M€ d'AP sont inscrites au budget 2017.

ICN Business School

Ecole privée de commerce et de management, ICN Business School forme 2 800 étudiants et des cadres pour gérer les entreprises et contribuer à y développer l'innovation par la créativité.

Accrédité EQUIS et AMBA, l'Ecole a pour ambition d'obtenir l'accréditation AACSB et entrer ainsi dans le club très fermé des écoles françaises ayant la triple accréditation (11 écoles françaises actuellement triplement labellisées). Classée 43^{ème} des meilleurs Masters en management mondiaux selon le Financial Times, ICN progresse de manière régulière dans ce classement depuis 2013. Le plan stratégique Elan 2016-2020 a pour ambition de poursuivre cette progression et de faire entrer ICN dans le top 10 français des écoles de commerce. Il est construit autour de trois orientations dont les maîtres-mots sont innovation, internationalisation et ouverture.

S'appuyant sur ses 4 campus de Metz, Nancy, Nuremberg et Chengdu, ses quatre bureaux en Amérique, en Afrique et en Asie, ses 145 universités partenaires dans 51 pays, l'Ecole affiche son ambition internationale en accueillant plus de 800 étudiants étrangers dans le cadre de ses formations.

Cette ambition d'ICN est partagée par la Région qui soutient l'Ecole depuis de nombreuses années. L'objectif est de permettre à l'école de s'installer dans une nouvelle dynamique avec le projet d'installation sur le site d'ARTEM à Nancy, pour travailler sur des formations pluridisciplinaires. Le déménagement de l'Ecole en 2017 est une nouvelle étape dans l'évolution d'ICN et le Conseil Régional, en lien avec les autres partenaires locaux, s'attachera à faire que cette transition se fasse dans les meilleures conditions pour permettre à l'Ecole de poursuivre sa progression au niveau international contribuant ainsi à la visibilité et à l'attractivité du territoire dans les domaines de la formation au management et à la gestion. En parallèle, l'Ecole souhaite adapter son fonctionnement à la concurrence de plus en plus forte, en intégrant une nouvelle banque d'épreuves.

Science Po Paris : Campus de Reims et Nancy

Avec deux des sept campus de Science Po, la Région Grand Est affiche, à travers son soutien à l'Ecole, sa volonté d'excellence, d'attractivité et de positionnement international.

Les deux campus de Nancy et Reims accueillent actuellement environ 900 étudiants de 1^{er} cycle. Les évolutions en cours et les efforts du Conseil Régional tant sur le volet immobilier que sur le soutien au fonctionnement des campus permettront de faire passer ce nombre à près de 2 000 étudiants à l'horizon 2018.

La renommée de Science Po dépasse depuis longtemps les frontières nationales et l'Ecole reste, aujourd'hui encore, l'une des toutes meilleures universités dans son domaine. Ainsi, le *QS University Rankings 2015* place Sciences Po à la 5e place mondiale des meilleures universités en science politique et relations internationales. Cette reconnaissance de la qualité des formations s'appuie sur un nombre important de partenariats internationaux et de doubles diplômes développés à tous les niveaux. Pour ce qui est de la région Grand Est, on notera l'implication des campus nancéen et rémois dans près de 90% des doubles diplômes internationaux de bachelor proposés par Science Po.

Le campus rémois développe des programmes Europe-Amérique du Nord et Europe-Afrique en partenariat avec des établissements d'excellence tels que *Columbia University* ou *University of California, Berkeley*. Dernier né des campus Science Po en région (2010) le campus de Reims sera, à l'issu des travaux actuellement réalisés avec le soutien du Conseil Régional le plus important campus de Science Po en termes d'effectifs accueillis.

Le Campus de Nancy oriente quant à lui la formation des étudiants du Collège universitaire (1^{er} cycle) vers le monde germanophone en lien notamment avec la *Freie Universität Berlin*. Cette orientation du campus nancéen, l'histoire de la région, sa proximité géographique avec l'Allemagne et les institutions européennes (Strasbourg, Luxembourg, Bruxelles, Francfort) en font un site naturel et stratégique pour le renforcement des formations franco-allemandes et au-delà franco-européennes. Cette proximité géographique associée à la qualité des formations permettent au site de Nancy d'attirer des étudiants de vingt-huit nationalités au cœur d'un campus et d'une région multiculturelle.

Soucieux de la réussite des étudiants et conscient de l'excellence que véhiculent les campus de Science Po sur le territoire, le Conseil Régional accompagne l'établissement dans son développement et contribue à l'épanouissement des étudiants dans le cadre de leur deux années à Nancy et Reims.

ESC Troyes

Fondée en 1992, l'ESC Troyes devient en 1999 le « Groupe ESC Troyes » avec la création de nouveaux programmes d'études (BBA ESC Troyes en 1999, Ecole Supérieure de Tourisme en 2004 et Ecole Supérieure de Design en 2007). Le groupe est depuis sa création une école de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube (CCITA) qui en assure la gestion administrative et financière.

En bonne position dans les palmarès des établissements supérieurs de management, c'est aussi un acteur important pour le rayonnement de Troyes et de l'Aube puisque le Groupe ESC Troyes totalise plus de 1700 étudiants, soit près de 18 % des effectifs étudiants troyens.

Concernant la formation initiale, c'est l'Association Troyes Aube Formation qui regroupe les 5 programmes de formation initiale de bac à bac+5 : en management (programme grande école), à l'international (programme post bac BBA en 4 ans), en tourisme-voyages-loisirs (Ecole Supérieure de tourisme en 3 ou 5 ans), Design (École supérieure de design en 3 ou 5 ans) et prépa santé/social (préparations aux concours paramédicaux et sociaux).

L'arrivée prochaine annoncée à Troyes de l'ESSEC Paris insufflera un nouveau partenariat à travers la mise en place de modules communs dans le cadre de leur programme « Open U » (année propédeutique) et la création de passerelles avec le Bachelor ESC. Le Groupe ESC Troyes ambitionne de poursuivre et d'amplifier ce mouvement afin d'acquérir une dimension qui lui permettra d'améliorer et de pérenniser son positionnement. Ce projet répond aux enjeux du développement de l'économie de la connaissance qui se traduit aujourd'hui par la nécessité pour les territoires qui souhaitent rester prospères de se mettre en capacité de capter cette importante mobilité étudiante internationale qui se développe chaque jour un peu plus.

Le Conseil Régional a accompagné le projet d'extension de l'ESC Troyes avec un soutien de 4M€ sur 4 ans entre 2014 et 2017. De 2013 à 2016, la Région a également soutenu l'ESC Troyes hors-immobilier à hauteur de 312 943 €.

En 2016, pour appuyer l'ambition du Groupe ESC Troyes, le Conseil Régional a apporté son soutien pour 1 065 600 € au côté du Département de l'Aube et du Grand Troyes. Cependant, ce soutien a été conditionné à un travail engagé dès maintenant avec l'association Troyes Aube Formation, visant à construire un programme pluriannuel de consolidation et de développement de l'école, pour assurer le nouveau positionnement du Groupe ESC Troyes, basé sur un nouveau modèle économique viable avec un soutien public transitoire. Ce nouveau plan stratégique s'articulera notamment sur deux axes de développements, à savoir les activités de recherche et le rapprochement avec l'Université de Technologie de Troyes.

ESTP

L'Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP) est une Grande Ecole d'Ingénieurs parisienne à statut privé, sous forme d'association sans but lucratif régie par la loi de 1901. Fondée en 1891, elle est reconnue par l'Etat pour ses missions de service public dès 1921, contractualisée avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche depuis 2002 et membre associé de la Communauté d'Universités Université Paris Est (UPE) depuis 2010.

Elle fait partie des 210 écoles d'ingénieurs françaises capables de délivrer un diplôme d'ingénieur. Le titre d'ingénieur diplômé de l'ESTP Paris, labellisé sous le nom d'Ingénieur E.T.P, est reconnu par la commission des titres d'ingénieur. Avec ses 45 000 diplômés (28 000 en activité) dont 32 000 ingénieurs, ses 2 500 étudiants en formation initiale par an et ses 1 000 stagiaires en formation continue, l'ESTP représente l'école qui forme en France le plus grand nombre de professionnels au secteur de la construction, de l'aménagement, de l'immobilier et de l'efficacité énergétique, ses domaines de spécialité. L'école est administrée par les entreprises elles-mêmes.

L'école souhaite maintenant implanter un campus à Troyes. Le projet consiste donc en l'implantation à terme de 3 classes de 96 élèves de 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année. Ce qui correspond à un objectif de près de 300 étudiants ESTP sur le campus de Troyes à l'horizon 2022. L'objectif est que l'ESTP accueille ses premiers élèves sur la campus de Troyes dès la rentrée 2017 avec une vingtaine d'étudiants en première année de formation ingénieurs, et une douzaine d'étudiants en troisième année venant du campus de Cachan.

L'ESTP Campus de Troyes a également l'ambition d'avoir une envergure nationale et même internationale, aussi bien aux niveaux du recrutement que du placement des diplômés. Elle bénéficiera pour cela en particulier du réseau international de l'ESTP avec 76 établissements partenaires dans 35 pays. L'implantation de l'ESTP sur la Technopole de l'Aube dans le Grand Est permettra une étroite synergie avec les établissements d'enseignement supérieurs qui y sont présents, ainsi que les centres de recherche-innovation et d'entrepreneuriat. La Région accompagnera cette implantation dans son volet immobilier (cf supra) mais également pour son équipement et dans le cadre de sa montée en charge sur 3 ans maximum.

3.3. Le futur pacte grandes écoles les territoires lorrain et champardennais

Le territoire du Grand Est héberge une quarantaine de grandes écoles délivrant des diplômes de niveau bac+5 souvent associées à des plateformes technologiques et des équipes de recherche performantes. 13000 étudiants sont inscrits dans les formations d'ingénieur soit 9,3% des effectifs nationaux en la matière ce qui est une chance pour notre région industrielle. D'ailleurs il existe d'ores et déjà des synergies inter-écoles pouvant répondre aux besoins de nos industries : celles liées à l'industrie du futur pilotée par Alsace tech, celles tournées vers

l'innovation et la créativité autour d'ARTEM ou encore les formations à l'innovation pour les PME avec INNOVENT.

Ces grandes écoles méritent d'être **mobilisées autour d'objectifs communs** :

- la contribution au développement et à l'innovation dans les entreprises du territoire régional ;
- le renforcement de l'attractivité des établissements autour des pôles de compétence dans des domaines très innovants (e-santé, matériaux durables, robotique,...) ;
- l'ancrage local auprès des entreprises du territoire ;
- les mutualisations et collaborations inter écoles pour développer des formations pluridisciplinaires.

La Région souhaite le faire sous la forme d'un Pacte établi dans l'état d'esprit de celui qui a prévalu au Pacte alsacien, lancé sur la période 2015-2019. La perspective qui se dessine sur les années à venir est la cohabitation entre l'existant alsacien et un traitement ex-nihilo opéré sur les territoires lorrains et champardennais. Il y aura ainsi un traitement homogène et cohérent sur le territoire en attendant la programmation suivante avec un modèle unique sur le Grand Est.

Les enjeux d'un nouveau dispositif à l'échelle de la grande région pourraient être les suivants :

- accroître le nombre d'ingénieurs formés ;
- soutenir toutes les écoles dans leur croissance, notamment en encourageant leurs **synergies** (démarches collectives du type Alsace Tech ou Lorraine INP) ;
- proposer des parcours de formation dans des domaines scientifiques très **innovants** (e-santé, matériaux durables, entrepreneuriat...) ;
- favoriser **l'ancrage local** et les retombées socio-économiques en accompagnant les mutations économique (usine du futur, créativité, tertiarisation de l'économie, innovation) ; conforter le potentiel industriel régional ;
- développer **l'attractivité internationale** des établissements notamment dans un cadre transfrontalier (notamment la création de cursus en anglais pour attirer des étudiants étrangers et faciliter la mise en place de double-diplômes).

La détermination définitive de ces enjeux, cadre dans lequel les écoles seront appelées à faire des propositions d'action, se fera en 2017 en lien avec les dites écoles car la Région souhaite mettre en place une démarche participative qui s'articulerait autour des temps forts suivants :

- définition des enjeux au 1^{er} trimestre 2017, en lien avec les écoles réunies dans une instance de suivi ;
- lancement d'un appel à projets avant l'été 2017 dédié aux établissements lorrains et champardennais ;
- adoption du pacte par la collectivité à l'automne 2017.

Le budget qui y serait dédié serait le suivant :

- le Pacte ingénieur en Alsace : 5 M€ pour 2015-2019, dont 1,7 M€ à engager encore sur la période 2018/2019.
- 6 M€ sur les territoires lorrain et champ ardennais pour trois ans 2017/2018/2019, avec une répartition égale entre investissement et fonctionnement.

Ce nouveau dispositif a vocation à remplacer les anciens dispositifs d'accompagnement de l'enseignement supérieur qui prévalaient en Lorraine et en Champagne Ardenne qui n'existeront donc plus en 2017.

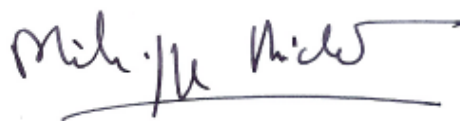
* * *

Il vous est proposé :

- **d'approuver** le budget « enseignement supérieur et recherche » pour l'exercice 2017 qui s'élève à 83M€ d'AP et 32M€ de CPi ainsi que 5,6M€ d'AE et 4,8M€ de CPf pour l'enseignement supérieur et à 21,6M€ d'AP et 11,3M€ de CPi ainsi que 11,7M€ et 14,2M€ de CPf pour la recherche »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président



Philippe RICHERT